

Trudelle, C., Klein, J.-L., Fontan, J.-M. et Tremblay, D. G. (2009) *SVP : ne pas citer sans le consentement des auteurs. Work in Progress.*

Conflits urbains et inclusion socioterritoriale : le cas du quartier Saint-Michel à Montréal.

NE PAS CITER SANS LE CONSENTEMENT DES AUTEURS SVP :
WORK IN PROGRESS

Catherine Trudelle, titulaire de la *Chaire de recherche sur les conflits socioterritoriaux et la gouvernance locale*, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Trudelle.catherine@uqam.ca

Juan-Luis Klein, Département de géographie, UQAM

Klein.juan-luis@uqam.ca

Jean-Marc Fontan, Département de sociologie, UQAM

Fontan.jean-marc@uqam.ca

Diane-Gabrielle Tremblay, Télé-université de l'UQAM

Tremblay.diane-gabrielle@teluq.uqam.ca

Conflits urbains et inclusion socioterritoriale : le cas du quartier Saint-Michel à Montréal.

1.0 INTRODUCTION

Dans un contexte d'essor de sociétés pluralistes et de profondes mutations des espaces urbains, les rapports à l'État des acteurs de la société civile ne cessent d'évoluer, ce dont témoignent les expériences d'adaptation des collectivités locales à la mondialisation, voire de reconversion territoriale (Fontan *et al.*, 2003). Les inégalités sociales, les options de développement local et les dynamiques territoriales se diversifient sans cesse, les situations de tension et de conflits se multiplient. Les acteurs sociaux se mobilisent en revendiquant le droit des citoyens de conserver leur milieu de vie et de travail ainsi que leur qualité de vie, se confrontant ainsi tantôt aux élites locales, tantôt aux acteurs publics (Fontan *et al.*, 2005; Trudelle *et al.*, 2006). Ces conflits se font sentir avec intensité dans les aires métropolitaines, y étant fréquents en raison de la divergence des intérêts et des valeurs portées par la diversité d'acteurs en présence. Ceux-ci s'opposent au sujet des projets à mettre en œuvre en réaction à des problèmes socioéconomiques, des affectations à donner à des espaces concrets, des services à créer ou à conserver ou des orientations à privilégier. Les conflits matérialisent le « droit à la ville », évoqué d'une manière ou d'une autre dans les diverses chartes des villes que revendiquent les citoyens de tous horizons socioéconomiques et territoriaux. Ils portent la lutte pour le droit de tous à exercer leurs droits de citoyen, au sens social du terme (Castel, 2009).

En même temps qu'ils donnent à voir l'intensification des tensions sociales, dans certaines circonstances et à certaines conditions, les conflits urbains participent à la mise en œuvre de modalités localisées de résolution de conflits, d'établissement de compromis et de gouvernance locale. Ceci se matérialise par plusieurs dispositifs de participation citoyenne, par exemple, et par la mise sur pied de nombreux projets de revitalisation urbaine dans des « quartiers orphelins » (Fontan *et al.*, 2003), c'est-à-dire des quartiers laissés à eux-mêmes en période de profondes mutations économiques et sociales qui ont conduit à une grave dévitalisation de ces territoires. Nos travaux mettent en lumière l'effet structurant des initiatives qui mobilisent des ressources de l'économie sociale et de l'action communautaire en vue d'assurer une reconversion des espaces locaux et de mettre en place des dynamiques de développement local et d'inclusion socioterritoriale (Tremblay *et al.*, 2009; Klein *et al.*, 2009a). Notre hypothèse de travail est qu'au sein de la sphère de l'économie sociale et l'action communautaire sont incubées des actions collectives au niveau local qui participent à la recomposition des dispositifs de régulation à l'échelle locale. À l'aide de l'étude de cas du quartier Saint-Michel à Montréal (Québec, Canada), pour laquelle nous avons mené une recension des écrits et une enquête par entrevues, nous verrons comment les conflits urbains ont participé à la construction d'une gouvernance locale qui nous apparaît inclusive.

Nous serons en mesure de démontrer que cette recomposition des dispositifs de régulation à l'échelle locale puise dans deux grands registres d'action. Un premier est lié à des actions collectives conflictuelles opposant une population locale et des instances

publiques et privées. Un deuxième est lié à des actions de revitalisation territoriale regroupant dans une certaine forme de confrontation une variété d'acteurs endogènes et exogènes au territoire de Saint-Michel. L'étude du cas de l'établissement de la Cité des arts du Cirque, qui deviendra la TOHU en 2003, nous permettra de comprendre le rôle joué par les conflits dans une phase de recomposition identitaire du territoire de Saint-Michel.

Mais d'abord, nous présentons le cadre théorique dans lequel nous situons nos travaux ainsi que la méthodologie utilisée. Ensuite, nous dressons un bref portrait historique et sociodémographique du quartier à la suite duquel nous expliquons le conflit environnemental ayant pavé la voie à l'implantation de la TOHU. L'histoire de la création et de l'implantation de cet organisme lié aux arts du cirque est relatée dans la section six. Les résultats de l'analyse sont exposés dans la section sept. Enfin, nous terminons avec une conclusion qui met en lumière les principaux éléments de la recherche.

2.0 L'EFFET DU CONFLIT SUR LA GOUVERNANCE URBAINE

Dans le quartier Saint-Michel (Fig. 1), la structuration d'un milieu relativement cohésif ayant permis l'imbrication de la TOHU dans le tissu social résulte d'un long processus jalonné de conflits et de compromis. L'analyse de ce processus se nourrit d'un paradigme qui situe les rapports de pouvoir dans un contexte de rapports de forces complexes où des acteurs publics, privés et sociaux s'allient et se confrontent, définissant des orientations

stratégiques qui représentent les intérêts des coalitions et les compromis qui en résultent. En effet, la confrontation conduit à des compromis qui se construisent et se reconstruisent au sein des organisations qui constituent le milieu ainsi qu'au sein des rapports entre ces organisations. C'est ainsi que des modalités territorialisées de gouvernance se mettent en place. Les différents groupes sociaux et groupes d'intérêt se taillent une place qui leur permet de prendre part à la prise de décisions en ce qui concerne la gestion et le développement des territoires dans des instances instituées d'administration territoriale (villes, arrondissements) ou encore, dans des espaces identitaires définis par l'appartenance (le quartier, le milieu de vie). Dans tous les cas, le conflit social se double du conflit territorial, et quelques fois du conflit ethnique, ce qui déclenche des luttes pour la reconnaissance de la légitimité à l'égard d'un territoire.

L'approche des régimes urbains (Logan et Molotch, 1987) a été élaborée pour l'analyse des conflits et de leurs effets sur la gouvernance en Amérique du Nord. Elle a également prouvé son efficacité pour l'analyse de certains cas spécifiques en Europe¹. Même si elle suscite des critiques dans la communauté scientifique, l'intérêt de cette approche réside dans les concepts opératoires qu'elle propose pour l'analyse de la confrontation et du compromis au travers desquels se construit la gouvernance locale (Jouve, 2003). Cette approche permet de voir l'évolution et la mise en place d'instances où se règlent localement les conflits de pouvoir entre acteurs et où s'expriment les concertations d'intérêt politique et économique (Stone *et al.*, 2001). Cependant, elle est insuffisante pour rendre compte, d'une part, des compromis plus globaux qui s'établissent entre des

¹ Voir par exemple le cas de Barcelone, analysé par Casellas (2006).

acteurs locaux et des acteurs qui agissent à des niveaux supérieurs (divers paliers du gouvernement, marché global) et, d'autre part, de la mise en place de modalités instituées d'action locale qui régulent la conduite des acteurs, soit le « pilotage » selon le langage des régulationnistes (Boyer et Saillard, 2002), et qui structurent le milieu socioterritorial (Klein, 2008). Deux autres approches serviront donc à compléter notre analyse, soit l'approche de l'action collective et l'approche néoinstitutionnaliste.

En ce qui concerne l'approche des régimes urbains, le principal concept utilisé est celui de « coalition de croissance », considérée comme un ensemble de réseaux formels et informels d'acteurs publics et privés (Stone, 1989). Selon cette approche, l'orientation du développement économique que suivent les différentes collectivités territoriales dépend des coalitions que les acteurs privés et publics parviennent à constituer, ainsi que de la place occupée par chaque acteur dans ces coalitions (Kantor *et al.*, 1997). Or, il arrive souvent que les coalitions de croissance prennent une forme corporatiste et élitiste, qui exclut, dès le départ ou en cours de route, les acteurs sociaux et, surtout, les représentants des plus démunis (Deitrick, 1999). Privilégiant surtout la déréglementation, la compétitivité et les équipements de prestige (Kresl, 2003; Markusen et Schrock, 2006) afin de rendre le territoire plus attractif pour les investissements, ces coalitions mettent en œuvre une gouvernance entrepreneuriale (Harvey, 1999), laquelle adapte le territoire aux règles imposées par les forces qui favorisent la mondialisation, sans se soucier des effets que ces adaptations, ou que les investissements qui seront ainsi suscités, auront sur les différentes couches sociales. Il s'agit là de formes de médiation qui délimitent et gèrent à

l'échelle locale des espaces permettant à mondialisation néolibérale de s'épanouir (Sparke, 2005). Cependant, la structuration de réseaux d'acteurs sociaux représentant la société civile, voire les secteurs communautaires, est aussi importante (Hula, 1997; Stone, 2005) et la constitution de structures coalisées ancrées dans la société civile permet la médiation avec les instances de pouvoir, ce qui explique l'établissement de compromis plus durables.

Pour comprendre la construction de ces coalitions plus sociales, l'approche des régimes urbains est nettement insuffisante car elle se limite à expliquer des alliances d'intérêts convergents et non pas leur confrontation. L'approche de l'action collective et de la mobilisation des ressources est issue de travaux classiques en sociologie des mouvements sociaux, tels ceux de Tilly (1984), qui donnent à voir les changements dans les modalités d'action collective des différents acteurs sociaux, ainsi que de travaux plus récents, tels ceux de Melucci (1997), Della Porta et Tarrow (2005), lesquels font intervenir les notions de réseau et d'identité dans un contexte de multiplicité et de mutation socioterritoriale. Ainsi, des réseaux sectoriels et territoriaux s'établissent entre des acteurs qui ont une multiplicité d'ancrages identitaires, lesquels vont du milieu de travail au milieu de vie, du local au global, et du social au territorial. Cette approche complète celle des régimes urbains dans l'analyse du rôle des acteurs sociaux dans la mesure où ce qui est analysé est non seulement le conflit qui oppose les acteurs aux instances de pouvoir, mais aussi les conflits que se produisent entre les acteurs. Néanmoins, l'approche de l'action collective n'explique pas la construction d'un cadre

institutionnel favorable à l'expression de la multiplicité d'intérêts et d'identités des acteurs. Pour cela, il convient de faire appel à l'approche néoinstitutionnaliste.

L'approche néoinstitutionnaliste donne des outils pour analyser la « capacité institutionnelle » des actions collectives (Tardif, 2007), soit la capacité que celles-ci ont d'influencer le cadre institutionnel (Hollingsworth, 2000) et d'innover socialement (Klein et Harrison, 2007). Cette approche s'intéresse particulièrement à la résolution des conflits entre les acteurs et aux modalités de coopération et de coordination mises en œuvre suite à des compromis et à des arrangements institutionnels spécifiques. Selon cette approche, les acteurs agissent dans un environnement constitué d'institutions formelles et informelles qui conditionnent le développement des collectivités (DiMaggio et Powell, 1991) et façonnent des « sentiers de dépendance » (path dependency) qui rendent les territoires spécifiques (Amin, 1999; Moulaert, 2008).

La mise en relation de ces trois approches nous permettra de vérifier l'hypothèse suivante : les confrontations et négociations conflictuelles entre acteurs correspondant à divers types de groupes sociaux (milieu d'affaires, résidants, groupes ethniques) et de divers niveaux (gouvernement, ville, quartiers) ont permis la construction d'un milieu de moins en moins conflictuel dans l'arrondissement Saint-Michel. Ici, la notion de milieu cohésif se réfère à une cohésion sociale fondée sur (1) des convergences entre les acteurs, convergences qui se sont construites au travers divers projets et initiatives, ainsi qu'à travers plusieurs négociations, (2) la mise en relation des divers groupes qui constituent le

quartier où se sont exprimés et continuent de s'exprimer les diverses revendications des acteurs. Cette mise en relation est rendue possible par l'expression publique de ces groupes aux intérêts souvent divergents. Le territoire apparaît ainsi comme une arène politique (Palard, 2003), comme un espace de débats, où se dévoilent les conflits et se construisent des consensus (Borja, 2001), lesquels seront plus inclusifs et durables dans la mesure où le spectre des acteurs qui y participent est plus large et que ceux-ci ont la capacité d'exprimer leurs intérêts. Aussi, selon notre hypothèse, ce n'est pas un processus consensuel mais un processus conflictuel qui explique l'aspect de plus en plus cohésif qu'affiche le milieu social du quartier Saint-Michel. Ainsi, il se construit localement de larges coalitions d'acteurs, qui mobilisent des ressources endogènes et exogènes et qui construisent des nouveaux sentiers institutionnels (path building).

3.0 MÉTHODOLOGIE

Nous avons procédé à une recension des écrits et nous avons réalisé (6) entrevues individuelles auprès de personnes ressources clefs (Tableau 1)

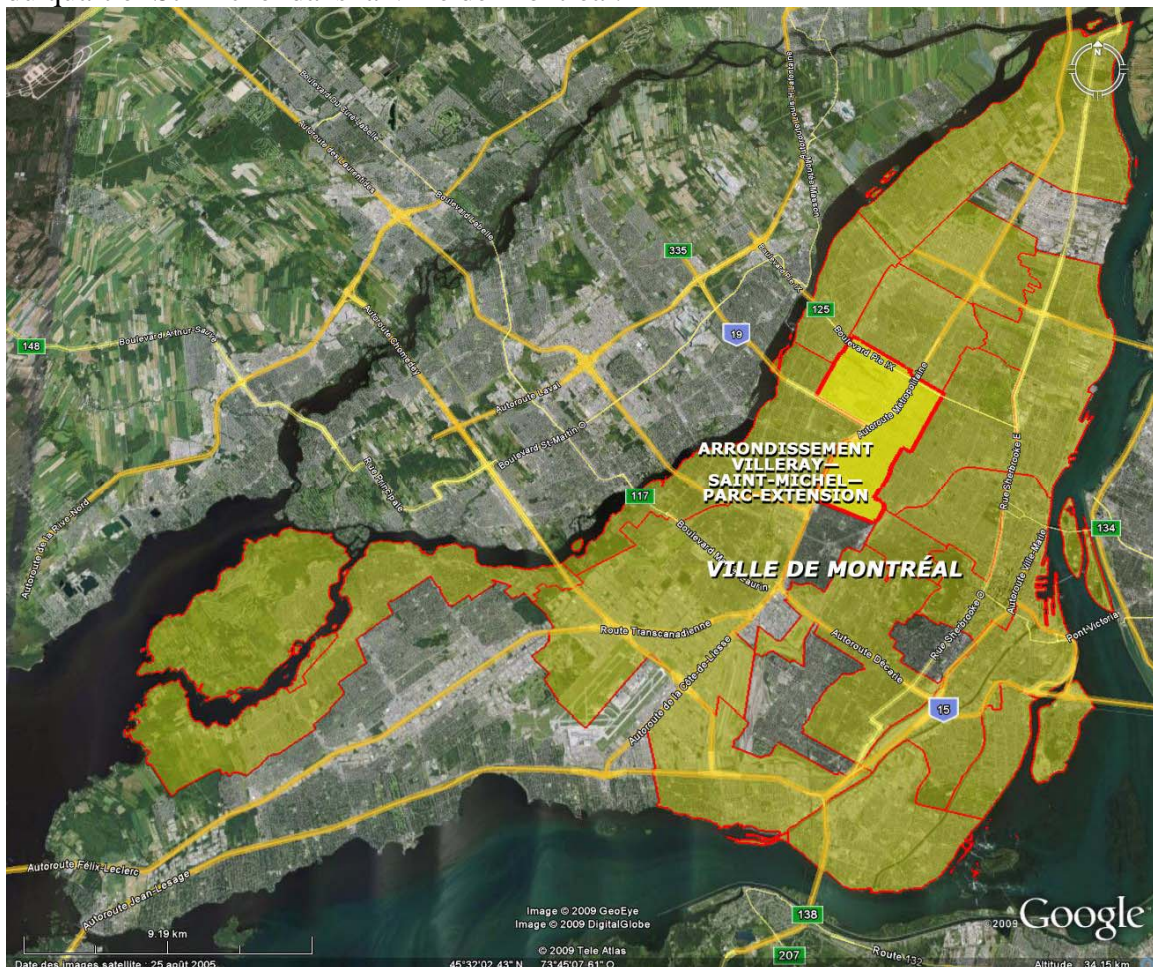
Tableau 1. Acteurs interviewés

Acteurs rencontrés	Durée de l'entrevue	Date de l'entrevue
Membre fondateur de la TOHU, fondateur d'En piste	1h 30	22-06-09
Chantier d'économie sociale	1h	02-07-09
Agent de développement économique de la CDEC	30 min	14-07-09
Directeur de la CDEC et ancien président de VSMS	1 h	17-07-09
Directeur du service citoyenneté du Cirque du Soleil	1h	09-08-05
Gestionnaire de projet de la TOHU	30 min	02-09-09

4.0 SAINT-MICHEL : UNE RICHE HISTOIRE

Saint-Michel (Fig. 1) a une histoire qui est intimement liée à l'exploitation de ses deux carrières, Miron et Francon, qui occupent 42% de son territoire et dont les activités ont débuté en 1912. Des forges ainsi que des fours à chaux s'installeront par la suite dans la zone industrielle. Une zone résidentielle se développe en parallèle. Cette mixité de fonctions est une caractéristique importante de Saint-Michel.

Figure 1 Carte de localisation de l'arrondissement Villeray-St-Michel- Parc-Extension et du quartier St-Michel dans la Ville de Montréal.



Réalisation : département de géographie, UQAM, 2009.

Après la Seconde Guerre mondiale, surviennent d'importantes transformations sociales dans les municipalités québécoises et Saint-Michel n'y échappe pas. La ville connaît une forte croissance démographique, sa population passant de 6000 à 68 000 habitants entre 1946 et 1964. De plus, elle connaît l'essor de l'industrie manufacturière et la prospérité grandissante des carrières. Celles-ci constituent des éléments structurants de l'identité territoriale de Saint-Michel (Ndiaye, 2004). À cette époque, beaucoup d'immigrants, particulièrement les Italiens, choisissent cette municipalité pour s'établir dans la région.

L'accroissement rapide de la population et l'essor économique ont pour conséquence l'urbanisation anarchique du territoire, ce qui pose des problèmes majeurs de pollution et d'exclusion, notamment à cause (1) de la construction de l'autoroute métropolitaine qui coupe le territoire en deux et (2) de l'éparpillement des industries manufacturières dans des secteurs résidentiels. À la fin des années 1960, les carrières connaissent un ralentissement important de leurs activités et les industries principales de Saint-Michel sont maintenant des entreprises manufacturières, des entrepôts et des ateliers de fabrication et de réparation. Les problèmes sociaux et environnementaux liés à l'urbanisation anarchique suscitent la colère des citoyens qui expriment leur mécontentement de la population face au mode de gestion de la municipalité. C'est ainsi qu'en 1968, après un référendum, Ville Saint-Michel est annexée à la Ville de Montréal devenant le quartier Saint-Michel et sera ensuite intégré à l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension lorsque ce dernier sera créé à la fin des années 1980.

La crise économique des années 1980 voit le déclin du quartier s'accélérer de façon marquée. Cette période difficile favorise l'émergence de problématiques socio-spatiales aiguës liées à la pauvreté et à l'exclusion. Le quartier devient un territoire d'accueil privilégié des populations immigrées car les logements y sont peu chers. Une partie importante des résidents de longue date quitte le quartier pour chercher de l'emploi à l'extérieur. Les années 1980 marquent donc la rupture du lien social qui existait entre les immigrants de la première génération, essentiellement italiens, irlandais et grecs. Au cours des années 1980, de nouvelles communautés ethnoculturelles notamment haïtienne, caribéenne, asiatique, marocaine et algérienne s'installent sur le territoire. Le nombre d'immigrants passe de 9770 à 16000 entre 1970 et 1990. Aujourd'hui, le quartier, bien qu'il soit l'un des plus sensibles au Canada, c'est-à-dire que pauvreté et exclusion y soient fortement concentrées, connaît néanmoins une certaine revitalisation urbaine. Des éléments qui ont joué un rôle très important dans ce processus de revitalisation sont, bien entendu, le renforcement du milieu communautaire, la revitalisation des artères principales et des deux anciennes carrières et, certainement, la forte implication et mobilisation citoyenne. Cependant, l'arrivée du Cirque du Soleil en 1994 et ensuite, la création de la Cité des arts du Cirque en 1999 (devenue la TOHU en 2003) ont été aussi des éléments clefs de ce renouveau socioterritorial.

Tableau 2. Portrait sociodémographique et socioéconomique du quartier St-Michel et de la Ville de Montréal

2001	St-Michel	Montréal
Population (Nb. absolu)	59 378	1 812 723
Densité (hab/km ² ; Nb. Absolu)	6 115	3 625
Augmentation population (1996-2001)	2,5%	2,1%
Population de moins de 19 ans	26% (15 360)	22% (398 799)
Familles de 3 enfants ou plus	15%	10%
Familles monoparentales	29%	21%
Seule langue maternelle: français	44%	54%
Langue maternelle: ni français ni anglais	6%	4%
Personnes nées hors Canada	42%	28%
Population appartenant aux minorités visibles	41%	21%
Activité économique		
Taux d'activité	58,6%	62,8%
Taux de chômage	12,6%	9,2%
Taux de chômage chez les 18 à 34 ans	16,5%	n.d.
Revenus moyens	18 841 \$	28 205 \$
Revenus familiaux moyens	39 906 \$	62 409 \$
Education		
Population ayant atteint 9e année	29%	n.d.
Population sans études universitaires	87%	70%
Logement		
Locataires	67%	64%

5.0 SAINT-MICHEL, 1960 À 1990: UNE IDENTITÉ TERRITORIALE EN SITUATION REVENDICATIVE

La colère des citoyens face aux désagréments provoqués par les carrières remonte au début des années 1960, décennie durant laquelle ils dénoncent, à l'aide de plaintes officielles et de pétitions : le bruit, les secousses provoquées par les explosions,

l'extraction de nuit, la poussière, la pollution de l'air, les jets de pierre dus au dynamitage. Lorsqu'en 1963 Miron obtient de Ville Saint-Michel la permission de travailler de nuit, la municipalité doit se défendre face aux citoyens, affirmant que cette mesure n'est qu'une permission spéciale visant à aider la compagnie à remplir ses engagements contractuels envers les bâtisseurs d'Expo 67². En 1965, l'accord est rompu par la Ville car les plaintes des citoyens continuent d'affluer. En 1969, face à la pression d'habitants du quartier, trois conseillers municipaux rencontrent les dirigeants de la compagnie Miron : de nouvelles normes d'extraction, s'appuyant sur des relevés de vibrations liées au dynamitage, sont alors établies. De plus, dès 1970 les habitants se mettent à dénoncer la pollution de l'air. Ils sont appuyés en 1971 par « STOP », un organisme voué à vaincre toute forme de pollution.

C'est en 1971 que commence le déversement des déchets putrescibles dans le « trou » de la carrière Miron qui va ainsi enfouir une partie importante des déchets de la région de Montréal. Des odeurs nauséabondes se font sentir. En 1971, une entente est conclue entre Montréal et la compagnie Miron pour améliorer la qualité de vie des riverains : une clôture de sept pieds de hauteur tout autour du site sera installée par la compagnie. Quant à la ville, elle créera une zone industrielle tampon entre la carrière et le quartier résidentiel à l'ouest du boulevard Saint-Michel. En 1974, suite à la publication d'un rapport d'experts en environnement plutôt accablant, la compagnie Miron annonce l'installation d'appareils filtrants, qui sont très vite jugés inefficaces par la population.

² Rappelons que Montréal a été l'hôte de l'exposition universelle en 1967.

C'est à partir de 1979 que le combat que mènent les citoyens contre la compagnie Miron et la ville de Montréal va s'intensifier, alors que ces deux entités ont conclu une entente stipulant entre autres, que le parc Miron (situé au nord de la carrière), et qui avait été exproprié quelques années plus tôt par la Ville, sera redonné à la compagnie Miron pour que celle-ci y commence l'exploitation de pierres. Cette entente fait naître un immense mécontentement dans la population micheloise. Cette controverse favorise un certain rapprochement des organismes communautaires : l'association de défense des droits des Michélois (ADDM) est créée en 1979. L'ADDM exige l'abandon de l'expansion de la carrière. Face à la résistance de Miron et de la ville de Montréal, l'ADDM, appuyée par près de 500 citoyens, rencontre le ministre de l'environnement et demande l'émission d'ordonnances, ce qui sera fait, forçant Miron à respecter la loi sur la qualité de l'environnement en matière de gestion des déchets solides. La compagnie Miron annonce donc toute une série de mesures et de travaux qui représentent un investissement de 13 millions de dollars.

En 1981, la ville de Montréal rachète le site de la carrière Francon pour 15 millions de dollars et veut le réaménager en dépôt de neige usée. En 1983, alors que Miron annonce vouloir enfouir des déchets pendant 20 ans au moins, la question des odeurs émises par le site d'enfouissement des déchets refait son apparition. Il se forme un nouvel organisme dénonçant la pollution : le « comité de sauvegarde de Saint-Michel » qui demande pour la première fois la fermeture de la carrière Miron et du CTED.

En 1984, la ville de Montréal rachète les terrains utilisés par la compagnie Miron pour 45 millions de dollars. L'exploitation de la carrière devrait se terminer à la fin de l'année 1986. Il y a un projet de création d'un immense parc sur le site. Le rachat provoque un grand soulagement dans la population. Quelques interrogations sont malgré tout émises sur le prix élevé de la transaction et des rumeurs de corruption circulent.

En 1986, la Ville de Montréal accepte de louer (2M\$/an) une partie des terrains à la compagnie Miron pour la fabrication d'asphalte en invoquant la sauvegarde de 600 emplois. La communauté micheloise se sent trahie et réagit très fortement. Cette même année, le départ à la retraite du maire de Montréal (après 26 ans de règne) permet l'élection d'un maire provenant d'un parti politique différent. En 1987, ce nouveau maire fait une promesse en trois volets : (1) la fermeture de la cimenterie à la fin de la même année, (2) la fermeture du CTED pour 1994, et (3) la création d'un fonds de 30 millions de dollars pour le développement du site et la revitalisation du quartier Saint-Michel.

À la fin des années 1980, la ville de Montréal travaille sur des projets liés au réaménagement de la carrière Miron. À cette époque, les consultations sur le réaménagement de la carrière Miron attirent très peu de citoyens. En effet, la première consultation en 1987 n'est suivie que par 31 citoyens.

Au cours de l'année 1987, des conflits opposeront la compagnie Miron et la Ville de Montréal car Miron entame la construction d'une bétonnière sur un terrain situé en

bordure de la carrière et qui n'a pas été racheté par la Ville. La ville de Montréal gèle le permis de construction en attendant le changement de zonage du terrain pour éviter de faire subir à Saint-Michel les désagréments liés à une autre industrie polluante. Miron, qui est censée quitter les lieux, tente un recours en justice pour annuler le contrat de vente avec la municipalité. La ville prend malgré tout possession des installations fin 1987.

En 1989, Montréal lance le processus de consultation publique sur l'aménagement du site de l'ancienne carrière Miron. L'insistance est mise sur deux points : la date de fermeture du CTED et sur l'importance d'utiliser le réaménagement du site pour revitaliser le quartier, ce qui pourrait passer par l'implantation d'un parc environnemental de haute technologie. En Mars 1990, l'administration municipale dépose un rapport sur le réaménagement de la carrière Miron en réponse à la consultation publique de 1989. La revitalisation du quartier figure au premier plan et une promesse de fermeture du CTED pour 1994 est faite.

Fin 1989, l'administration municipale annonce qu'elle débutera un projet de compostage au « tout nouveau » CTED de l'ancienne carrière Miron. Les citoyens sont en colère. L'ADDM et PARI St-Michel (Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel) s'opposent au projet de compostage. Une pétition est signée et des audiences publiques sont tenues. La municipalité réalisera malgré tout ce « nouveau » projet. Le mouvement de contestation citoyen s'amplifie et commence à se radicaliser. En 1991, plus de 200 citoyens et représentants d'organismes communautaires du quartier se sont regroupés

dans un forum considéré par plusieurs comme le « Rendez-vous de la dernière chance ». La volonté était de rassembler toutes les forces vives du quartier pour réfléchir aux moyens de sortir Saint-Michel de la pauvreté et de l'exclusion. C'est dans ce contexte qu'est née la table de concertation « Vivre Saint-Michel en Santé » (VSMS) qui est un organisme de concertation intersectoriel et multi réseaux qui se structurera autour de 11 comités de travail et qui va beaucoup militer pour la fermeture du CTED.

En 1992, Montréal avoue qu'il est peut probable de voir le CTED fermer en 1994. La Ville annonce que la carrière risque de ne pas être assez remplie pour pouvoir y arrêter l'enfouissement et amorcer un réaménagement. Une grande vague de protestations suit cette annonce. Pendant quelques mois, PARI et VSMS s'opposent quant à la position à prendre face cette décision. VSMS veut organiser des audiences publiques auxquelles l'administration municipale serait invitée pour défendre le projet. PARI prend radicalement position contre la Ville et demande la fermeture définitive du CTED pour 1994.

Après quelques mois de négociation, PARI et VSMS s'allient pour avoir plus de poids face à la mairie de Montréal. Un consensus a été trouvé et un comité restreint a été créé. Début 1993, le PARI et VSMS organisent conjointement une assemblée publique où plus de 200 citoyens sont présents et où « la ville vient se défendre ». De nombreux mémoires écrits par des organismes de Saint-Michel y sont déposés. Les commissaires déposent ensuite un rapport à l'administration municipale conseillant (1) la fermeture du CTED en

1994, (2) une accélération du remblaiement du « trou », et (3) le réaménagement du site tel qu'il avait été prévu en 1989. La ville rejette ces recommandations. La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) se positionne fin 1993 et demande la fermeture du CTED.

La mobilisation et la contestation continuent de croître. Plusieurs manifestations sont organisées en 1993. En 1994, la tension est à son comble lorsque la communauté urbaine de Montréal préconise l'extension du CTED avec la création de trois usines de compostage, ce qui risquerait d'allonger fortement l'activité de traitement des déchets à Saint-Michel. De plus, une conférence de presse annonce un projet s'étalant sur 25 ans : l'ouverture d'une usine de transformation de biogaz en électricité. Les citoyens s'opposent à ce projet lors des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui néanmoins validera le projet mais sous réserves.

En juin 1994, les Michelois apprennent l'implantation prochaine du Cirque du Soleil (CdS) à St-Michel sur l'un des terrains de l'ancienne carrière Miron. Un investissement de 14,8 millions de dollars sera effectué : 4,8 millions du gouvernement provincial, 4,8 millions du gouvernement fédéral et 5,2 millions du CdS. La campagne municipale de 1994 sera un moment crucial pour Saint-Michel. Les citoyens et les organismes communautaires font pression sur les candidats à la mairie pour qu'ils ferment au plus vite le CTED. Le nouveau maire annonce très rapidement le projet de transformer le CTED en centre de compostage dès 1996, et donc d'en finir avec les enfouissements, et

d'investir près de 200 millions de dollar dans l'aménagement du parc. Cependant, il faudra attendre jusque mai 2000 pour qu'enfin cesse l'enfouissement de déchets putrescibles à Saint-Michel.

La diversité de conflits qui ont opposé les organisations du milieu aux différentes instances du pouvoir, mais aussi les différents acteurs pour conquérir le leadership de la contestation, ont été la base de certains compromis qui expliquent la dimension cohésive de la gouvernance qui s'implante à Saint-Michel. Ces conflits, et les compromis auxquels ils ont conduit, créent donc un milieu social où les acteurs ont développé des liens et des réseaux forts, entre les organisations communautaires, mais aussi avec des organisations extérieures de type public et social. Ils ont créé un milieu susceptible de générer des projets endogènes et d'accepter des projets exogènes. C'est à ce milieu que viendra se greffer le grand projet amorcé par le Cirque du Soleil et qui sera désigné comme la TOHU. Bien qu'au départ ce projet ait soulevé l'opposition de certains acteurs, il a fini par être accepté et par s'insérer dans le milieu, et ce, sans détruire la dynamique de développement antérieure mais, au contraire, en la catalysant.

6.0 LA CITÉ DES ARTS DU CIRQUE ET LA TOHU : REVITALISATION ET RENOUVELLEMENT DU MILIEU SOCIAL

En 1999 voit le jour un projet d'envergure à Montréal : concentrer en un même lieu une masse critique d'infrastructures de création, de formation, de production et de diffusion en arts du cirque, posant ainsi les conditions pour faire de la métropole québécoise une

capitale internationale des arts du cirque. La Cité des arts du Cirque est créée pour veiller à la réalisation de ce projet au cœur du quartier Saint-Michel.

Cette Cité abrite le siège social international du Cirque du Soleil (CdS) et son centre d'hébergement des artistes, l'École nationale (ENC), les bureaux d'En Piste ainsi que le pavillon public de la TOHU. En 2003, la Cité est tout simplement renommée la TOHU. La mission de cet organisme comporte trois volets : culturel, environnemental et communautaire. Dans le cadre de ce dernier volet, la TOHU veut participer au développement économique, social et culturel de Saint-Michel. Par ailleurs, le CdS, entreprise privée, est l'incubateur de la TOHU auquel il a donné un important appui tant financier que logistique. Cependant, bien que le Cirque du Soleil soit le donateur majeur de la TOHU, il n'en est pas le seul partenaire. L'organisme à but non lucratif a en effet plusieurs partenaires provenant de différents milieux : gouvernemental (municipal, provincial et fédéral), associatif et communautaire ainsi que du milieu des médias.

C'est l'implantation du siège social du Cirque du Soleil (CdS) dans Saint-Michel en 1994 qui est le facteur prépondérant dans le choix de ce quartier pour y construire la TOHU. Dès le début des années 1990, le CdS et l'École nationale du cirque (ENC) veulent cohabiter : « En 1989, il y eut le début de tractations avec le Cirque du Soleil pour cohabiter sur un même espace, le projet du Square des Arts du Cirque. Le blocage est surtout financier à l'époque. Le projet est vu comme farfelu car il n'y avait très peu d'entreprises de cirque à l'époque, et le fait que le milieu du Cirque ne soit pas vu comme

très sérieux» (membre fondateur TOHU). Alors que l'ENC venait de s'installer dans le Vieux-Port, le CdS cherchait un lieu pour établir son siège social et ses salles d'entraînements qui «étaient dispersés dans 16 lieux différents dans Montréal» (dirigeant CdS). Ainsi, au début des années 1990 il y a eu des négociations entre le CdS, et la Ville afin de trouver un lieu pour le CdS. Le CdS a négocié des aides financières importantes pour venir s'établir à Saint-Michel.

Le CdS a bénéficié d'une aide tripartite (municipale, provinciale, fédérale) d'un programme infrastructures. À l'époque, le terrain acquis avait une valeur marchande d'environ 2,5M\$. La ville de Montréal a cédé le terrain contre 1,5M\$, en échange de quoi le CdS s'engageait à installer un système de sécurité d'un million pour capter les fuites de biogaz et de lixiviat émanant des déchets. Les gouvernements fédéraux et provinciaux ont chacun offert 4,8M\$ au CdS. L'investissement total pour la phase 1 (siège social et salles d'entraînement) est de 15,2M\$ de dollars, mais la somme réellement investie par le CdS est de 5,2M\$. S'installer à Saint-Michel devenait alors très intéressant pour l'entreprise car, grâce aux aides publiques, le coût de la transaction était très bas. De plus, l'installation du CdS à Saint-Michel permettait de remplir la mission sociale dont s'était dotée l'entreprise en participant à la revitalisation de ce quartier. La ville et les gouvernements fédéraux et provinciaux voyaient les choses de la même façon : accueillir le CdS à Saint-Michel permettrait le déclenchement d'un processus de revitalisation.

Entre 1998 et 2002, le CdS devait investir près de 30M\$ dans la construction des résidences pour artistes et l'agrandissement du siège social³.

Au milieu des années 1990, le CdS débloque un budget de 300 000 dollars pour étudier la possibilité de fonder une Cité des arts du Cirque. Le CdS ne veut pas monter ce projet seul et s'associe donc à l'ENC et à En piste, organisme aidant à structurer le milieu du Cirque. Il s'agit donc d'un partenariat public-privé. Cependant, « le problème qui s'est vite posé est que chacun de nous représentait notre propre intérêt, celui de notre organisation [...] Il y avait un certain manque de vision du projet. Il y a donc eu quelques conflits au début du projet » (membre fondateur TOHU). Le premier gestionnaire de la TOHU parle quant à lui de résistances plutôt que de conflits : « Le mot conflit n'est peut-être pas le bon terme. Il n'y a pas eu de conflit au sens strict. Il y a seulement eu quelques résistances.»

En fait, il y a eu trois vagues de résistance. La première provenait du milieu du cirque lui-même. Les artistes ne voulaient pas vivre à l'ombre du CdS. Mais comme le projet concernait tout le milieu des arts du cirque et non pas seulement le CdS, la résistance a été vaincue assez rapidement. « On a fait une tournée québécoise pour rencontrer le milieu du cirque afin de tenir compte des besoins en formation, en termes d'espaces de création pour créer une masse critique qui répondait à ces besoins là » (gestionnaire TOHU). Au départ, le projet de Cité des arts du Cirque n'était pas bien vu par tout le

³ Nous ne savons pas si le CdS a bénéficié de subventions pour ces investissements.

monde, particulièrement par certaines personnes du milieu du cirque. « Ce fut plutôt considéré par certains comme une prise de contrôle du CdS sur le milieu du cirque » (dirigeant CdS). Les promoteurs du projet ont fait énormément de tractations avec les pouvoirs publics, le but était de s'associer le plus de ministères possibles. Cela a bien fonctionné puisqu'il y a eu création d'un comité interministériel. « Les différents ministères s'étaient appropriés le projet, ils débloquent alors 35M\$ – en liquide, ce qui est extrêmement rare car en général le budget n'est pas immédiat et complet- pour la construction de la TOHU» (membre fondateur TOHU). Les promoteurs de la TOHU ont fait fructifier cet argent puisqu'il leur a été versé avant le début des travaux

La deuxième vague de résistance est venue de la Ville de Montréal puisque la transformation de l'ancienne carrière en parc était une initiative de la Ville et que la TOHU, telle que conçue, venait jouer le rôle de porte d'entrée de ce parc. Pour vaincre ces résistances « il y a eu la création de 15 comités, un comité sur la programmation, un comité sur les aspects urbanistiques, un comité sur les enjeux environnementaux, un comité sur le développement social, [...] Le projet TOHU a été géré avec la contribution de tous ces comités là» (gestionnaire TOHU).

Enfin, les dernières résistances sont venues du quartier. « Il y avait VSMS et on voyait bien au début qu'il y avait des craintes que l'argent réservé au développement social soit orienté vers la TOHU au détriment des gens du quartier » (gestionnaire TOHU). Pour vaincre cette dernière vague de résistance, « Il y a eu des fêtes organisées les fin de

semaine pour assurer l'appropriation du quartier, il y a eu des gens du quartier embauchés; l'aspect embauche locale a permis de se rapprocher des gens du quartier. Les acteurs locaux ont participé à la définition de la TOHU » (gestionnaire TOHU). « Nous avons donc commencé à travailler avec la communauté de Saint-Michel pour réfléchir aux démarches de revitalisation du quartier et pour faire comprendre et accepter notre projet, notamment avec VSMS, les élus, la communauté haïtienne et la CDEC (mais très peu avec cette dernière) » (membre fondateur TOHU).

La question de la localisation de la TOHU est fondamentale. Les fondateurs disent qu'il était essentiel que le projet soit structurant pour la communauté qui le recevrait, et que le cas de Saint-Michel s'y prêtait parfaitement. Il est clair que le fait que le CdS était déjà implanté à Saint-Michel y ait attiré la TOHU car le CdS étant le premier promoteur du projet, il a fait pression pour que la TOHU soit établie autour de son siège social. Le CdS a par ailleurs investi 1M\$ dans la TOHU avant l'obtention de financements publics.

Pour le CdS, être installé dans Saint-Michel permet de bénéficier d'une image de marque associée à l'équité et à l'écologie, ce qui donne une excellente publicité. Autrement dit, l'investissement du CdS dans la communauté est une forme de « branding ». Ce n'est donc pas de la charité, c'est un compromis : autant le CdS que les acteurs de la communauté cherchent à tirer profit de la situation.

Il est indéniable que l'installation du CdS et ensuite de la TOHU à Saint-Michel a entraîné un fort investissement public dans le quartier. Cet investissement se décline sous trois formes :

- Un investissement environnemental

La TOHU est la porte d'entrée du complexe environnemental Saint-Michel. « L'endroit où nous allons nous implanter est un trou et un ancien dépotoir, il y a donc une ambition environnementale forte » (membre fondateur TOHU). Elle est donc un pas de plus vers la réalisation de ce parc écologique et représente la fin des activités polluantes dans ce quartier.

- Un investissement économique

L'installation de la TOHU a un impact économique réel. La présence de plusieurs milliers d'employés à Saint-Michel offre des possibilités pour les commerces environnants. « Bien sûr, on reste un voisin riche. On investit chaque année environ 1M\$ à Saint-Michel, répartis entre la TOHU et l'école pour 700 000\$, et le restant dans les organismes comme VSMS ou dans des projets » (dirigeant CdS). Enfin, les programmes d'embauche locale et de réinsertion professionnelle de la TOHU ont un impact économique, certes restreint (une centaine de personnes du quartier ont été embauchées), mais indéniable.

- Un investissement culturel

Même si un membre fondateur spécifie : « ceci n'est pas un projet culturel en tant que tel, mais bien un projet économique et donc social », Saint-Michel n'avait jamais concrétisé le projet de maison de la culture, projet qui mijotait depuis bon nombre d'années déjà. « La ville de Montréal avait une préoccupation culturelle, la TOHU est donc devenue une maison de la Culture financée par la ville » (gestionnaire TOHU).

La TOHU a servi de levier à un investissement public important dans le quartier. Quelques années après l'installation de la TOHU, « Saint-Michel s'est lancé dans un projet de communauté dynamique (« vibrant communities ») avec l'aide de Centraide notamment. Ceci a permis un grand renforcement de la mobilisation, et des budgets disponibles par les organismes communautaires » (dirigeant CdS). Ainsi, voyant poindre un potentiel renouveau dans un des quartiers les plus pauvres du Canada, les pouvoirs publics ont tenté de donner le souffle nécessaire à une réelle transformation socioterritoriale du quartier.

Par ailleurs, la TOHU a aussi permis le développement d'une identité territoriale forte dans le quartier. L'installation de la TOHU et du CdS permet une réappropriation du territoire stigmatisé par « deux trous » qui servaient de dépotoir et de dépôt à neige. La TOHU permet une réhabilitation et une réappropriation de l'espace. « Toutefois, on constate que la mobilisation vient surtout de la communauté blanche et francophone. En ne travaillant seulement qu'avec les organismes comme la CDEC ou VSMS, nous ne

pénétrons pas l'ensemble de la population de Saint-Michel. Mais notre but était de toucher toutes les communautés, c'est pourquoi nous avons travaillé directement avec certaines communautés comme la communauté haïtienne par exemple. Nous avons aussi essayé de mettre un peu la pression pour que les organismes représentent le mieux possible l'ensemble des habitants du quartier» (dirigeant CdS).

Enfin, la TOHU est également un lieu d'échanges et de rencontres. « Les spectacles gratuits pour les michelois ne sont pas un jour spécial. Les michelois sont mélangés avec les autres clients; le but est de créer une raison, une occasion de se rencontrer et d'en finir avec un apartheid culturel » (membre fondateur TOHU). Ainsi, la TOHU permet la mixité et les échanges culturels en plus de créer une identité spécifique à St-Michel.

7.0 ANALYSE

Les luttes urbaines et les revendications citoyennes ont évolué durant les quatre dernières décennies dans le quartier Saint-Michel. De 1960 à 1990, les revendications étaient liées à la qualité de vie et émanaient du conflit environnemental opposant les citoyens à la compagnie Miron et parfois même, à la Ville de Montréal. Jusque dans les années 1990, les organismes communautaires travaillaient principalement sans concertation et s'opposaient les uns aux autres. Le milieu communautaire de Saint-Michel s'est fortement développé durant les décennies 1980 et 1990 avec les conflits surgissant au sujet des carrières et du CTED. La forte participation citoyenne aux événements conflictuels confère de la légitimité aux organismes du quartier.

Alors que l'action communautaire s'organisait de manière plutôt anarchique dans les années 1980, on assiste à une institutionnalisation progressive du milieu communautaire dans les années 1990 avec la création de différentes tables de concertation communautaires (ex. VSMS). La TOHU et le CdS jouent un rôle important dans ces tables : « un rôle corporatif social actif » (gestionnaire TOHU). Par ailleurs, les organismes michelois se sont « spécialisés » dans différents domaines. Ils ont développé le travail en partenariat, ce qui est facilité notamment par les tables de concertation. Cependant, ils ont souvent besoin de partenaires pouvant les soutenir dans leur projet. La fin des années 1990 verra l'arrivée de nouveaux acteurs dans les projets de redéveloppement du quartier. En effet, la TOHU et le CdS s'impliquent dans plusieurs autres projets de redéveloppement urbain dans le quartier, comme la revitalisation de la

rue Jarry (OSER Jarry) ou encore, le développement de la coopérative Jarry/2^{ème} (centre de la petite enfance, logement social etc.).

Il ressort trois périodes de conflits ou trois moments forts dans l'évolution de l'activité conflictuelle dans le quartier.

1. Jusqu'à la fin 1980, les conflits surgissaient entre les acteurs au sujet de l'exploitation des carrières et du CTED. Les acteurs principaux en sont les citoyens, la compagnie Miron et la Ville de Montréal. Les luttes étaient polarisées autour de la question de la qualité de vie des citoyens. La crise économique de 1980 a fortement modifié le paysage social michelois : il y a rupture du lien social, les plus vieilles populations immigrantes quittant le quartier alors que d'autres, de différentes origines, s'y établissent.
2. La décennie 1990 verra poindre des conflits liés à la légitimité des acteurs. Il y aura des conflits de légitimité entre organismes communautaires qui se sont multipliés et qui agissent à différentes échelles territoriales. Ces organismes sont principalement voués à la protection de la qualité de vie des citoyens, au redéveloppement du site ainsi qu'à la revitalisation du quartier.
3. Les années 2000 verront l'amélioration de la concertation et l'établissement de partenariats solides entre différents types d'acteurs. De nouveaux acteurs apparaissent et avec eux, de nouvelles façons de faire. Durant cette période il y a nettement moins de conflits. Il y a mise en place d'une meilleure gouvernance locale, mais certains groupes restent exclus et, encore aujourd'hui, un clivage

existe entre les nouveaux immigrants toujours fortement exclus de l'activité économique (taux de chômage et assistance sociale élevés) et le cœur de l'activité socio-économique du quartier, bien que des efforts de rapprochement se poursuivent et tendent vers l'inclusion de ces populations .

Nos analyses font également ressortir trois niveaux de compromis qui ont eu lieu sur le territoire à l'étude. Ces différents niveaux de compromis se croisent et peuvent se superposer:

1. Un compromis vertical entre les acteurs locaux et les instances publiques qui prend la forme d'un important réinvestissement des gouvernements québécois et canadien dans le quartier.
2. Un compromis territorial local qui prend la forme d'un changement de position des acteurs sociaux – repositionnement des acteurs face au projet de la Cité des arts du Cirque. Il y avait une volonté de réhabiliter le site et de revitaliser le quartier et cette volonté agit comme point de ralliement de tous les acteurs. L'arrivée d'acteurs externes ne jouant pas à l'échelle locale a forcé les autres acteurs à revoir leurs positions mais n'a pas détruit la cohésion du milieu, bien au contraire.
3. Un compromis social au travers de la diversité ethnique qui se traduit par le début d'un maillage ethnoculturel et par la conjugaison de l'identité ethnique et l'identité territoriale. Des alliances se sont tissées entre l'École nationale du Cirque, la TOHU, le CdS et des jeunes des communautés ethniques tant sur le

plan du recrutement en tant qu'artistes de cirque que de l'embauche même à la TOHU.

8.0 CONCLUSION

Le principal objectif de ce texte était de montrer que les conflits peuvent être structurants pour le développement local d'un quartier d'une métropole. L'analyse de la dynamique conflictuelle ayant pris place dans le quartier Saint-Michel révèle le rôle joué par le conflit dans la participation d'acteurs locaux (1) à la construction d'une gouvernance locale et (2) à la localisation et au développement d'un projet majeur pour Montréal : celui de la Cité des arts du Cirque. Un projet qui se veut plus inclusif que celui qui découle des forces du marché et plus décentralisé que celui que provoque l'intervention publique.

L'étude du conflit à Saint-Michel indique que les situations conflictuelles peuvent être un germe d'innovation socioterritoriale et de reconversion socioéconomique. Cependant, le conflit à lui seul ne suffit pas. Il importe aussi que des projets structurants soient attirés par le quartier et qu'ils trouvent un moyen de s'insérer sans que l'effet potentiellement négatif d'une opposition tout azimut ne vienne saborder l'initiative. Dès lors, le conflit se jumelle à une « coopération dans l'action », une des clés révélées par les théories du développement mises de l'avant dans les années 1980.

Dans la trajectoire de développement de Saint-Michel, l'analyse des conflits donne à voir l'importance des instances permettant le débat et la discussion entre les divers types d'acteurs (sociaux, milieux des affaires, publics) de façon à générer des coalitions fortes centrées sur le développement social de la collectivité locale et sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les débats provoqués par les conflits permettent la construction sociale de points de ralliement, lesquels favorisent le développement de compromis tel celui ayant conduit à l'établissement de la TOHU. À Saint-Michel, c'est la succession d'oppositions aux actions de capitaux extérieurs et d'interventions politiques jugées négatives pour la qualité de vie locale qui structure la communauté en milieu socialement apprenant. Ceci y facilite par la suite la localisation d'un projet extérieur.

Il n'y a pas que le développement d'un milieu local à l'échelle d'un quartier qui transparait à travers l'exemple de Saint-Michel. Il y a aussi la mise en cohérence du projet local avec un projet national de développement du territoire. Le milieu michelois s'est développé en synchronie avec l'implantation du modèle québécois de développement, dont les origines remontent au début des années 1980 (Klein *et al.*, 2009b). Les actions collectives conflictuelles micheloises s'inscrivent dans un « esprit du temps » favorisant l'utilisation du partenariat et de la concertation pour régler les problèmes liés au développement du territoire. Saint-Michel, en tant qu'acteur collectif, s'est donc ressaisi au fil des années 1980 en misant sur le conflit et sur le développement de lieux propices à la concertation pour s'opposer à une situation qui handicapait la qualité de vie de la population. Cette action est en concordance avec d'autres actions

menées par des organisations communautaires vouées au développement économique (CDEC ; entreprises d'insertion), par des organisations syndicales (Fonds de solidarité, Fondation) et plus récemment, par le mouvement de l'économie sociale (Chantier de l'économie sociale).

Transparaît aussi de cette expérience un consensus de plus en plus fort pour lier la croissance de l'économie montréalaise au développement de projets culturels (ce dont témoigne la présence de Culture Montréal dans la gouvernance montréalaise). La TOHU témoigne d'un repositionnement récent du secteur de la culture au titre des secteurs structurants pour la métropole. La TOHU représente un des éléments ayant conduit à l'établissement d'un compromis d'échelle métropolitaine autour de l'importance du secteur culturel pour Montréal. Ceci permet aux acteurs de Saint-Michel de compter sur des ressources extérieures, publiques et privées.

Trudelle, C., Klein, J.-L., Fontan, J.-M. et Tremblay, D. G. (2009) *SVP : ne pas citer sans le consentement des auteurs. Work in Progress.*

Références bibliographiques

Amin, A. (1999) An institutionalist perspective on regional economic development. *International Journal of Urban and Regional Research*, 23(2): 365-378.

Borja, J. (2001) *El Desafío Urbano y el espacio publico.* Gijón. Fundación Municipal de Cultura, Educación y Universidad Popular.

Boyer, R. et Saillard, Y. (2002) *Théorie de la régulation : État des savoirs.* Paris: La Découverte

Casellas, A. (2006) Las limitaciones del “modelo Barcelona”. Una lectura desde Urban Regime Analysis. *Documents d'Anàlisi Geogràfica*, 48: 61-81.

Castel, R. (2009) *La montée des incertitudes : Travail, protections et statut de l'individu.* Paris : Éditions du Seuil.

Deitrick, S. (1999). The Post Industrial Revitalization of Pittsburgh: Myths and Evidence. *Community Development Journal*, 34(1): 4-12.

Della Porta, D. and Tarrow, S. (2005) « Transnational Processes and Social Activism: An Introduction ». In D. Della Porta and S. Tarrow (Eds) *Transnational Protest & Global Activism*, Oxford: Rowman & Littlefield Publishers, pp. 1-17.

DiMaggio, P. J. and Powell, W.W. (1991). «Introduction». In P.J. DiMaggio and W.W. Powell (Eds), *New institutionalism in organisational analysis*, Chicago:University of Chicago Press, pp. 1-38.

Fontan, J.-M., Klein, J.-L. et Lévesque, B. (2003) (dirs) *Reconversion économique et développement territorial.* Québec : Presses de l'Université du Québec.

Fontan, J.-M., Klein, J.-L., Tremblay, D.-G. (2005) *Innovation socioterritoriale et reconversion économique. Le cas de Montréal.* Paris, L'Harmattan, Collection Géographies en liberté.

Harvey, D. (1989) From managerialism to entrepreneurialism: the transformation of urban governance in late capitalism. *Geografiska Annale*, 71: 3-17.

Hollingsworth, J. R. (2000). Doing institutional analysis : implication for the study of innovations. *Review of International Political Economy*, 7(4): 595-644.

Hula, R. C. et al. (1997) Urban Politics, Governing Nonprofits and Community Revitalization. *Urban Affairs Review*, 32(4): 459-489.

Trudelle, C., Klein, J.-L., Fontan, J.-M. et Tremblay, D. G. (2009) *SVP : ne pas citer sans le consentement des auteurs. Work in Progress.*

Jouve, B. (2003) *La gouvernance urbaine en questions*, Paris :Elsevier.

Kantor, P., Savitch, H.V. and Vicari Haddock, S. (1997) The Political Economy of Urban Regimes: A Comparative Perspective. *Urban Affairs Review*, 32(3): 348-377.

Klein, J.-L. (2008) Territoire et régulation. *Cahiers de recherche sociologique*, 45 : 41-58.

Klein, J.-L., Fontan, J.-M. et Tremblay, D.G. (2009a) Social entrepreneurs, local initiatives and social economy: foundations for a socially innovative strategy to fight against poverty and exclusion. *Canadian Journal of Regional Research/ Revue canadienne de science régionale*, 32(1): 22-42.

Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Harrisson, D. et Lévesque, B (2009b) *L'innovation sociale au Québec : un système fondé sur la concertation*. Cahiers du CRISES. Collection Études théoriques : ET0907. Texte produit pour le groupe KATARSIS WP4, Social Innovation. 55 p. www.crisis.uqam.ca/cahiers/ET0907.pdf

Klein, J.-L et Harrisson, D. (2007) (Dir.) *L'innovation sociale*. Sainte-Foy : Qc, Presses de l'Université du Québec.

Kresl, P.K. (2003) Revitalisation des quartiers centraux aux États-Unis : vers une attitude proactive. In J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque (Eds) *Reconversion économique et développement territorial*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp.51-76.

Logan, J R. et Molotch. H.L. (1987) *Urban Fortunes. The Political Economy of Place*, Berkeley: University of California Press.

Markusen, A. and Schrock, G. (2006) The Distinctive City: Divergent Patterns in Growth, Hierarchy and Specialisation. *Urban Studies*, 43: 1301–1323.

Melucci, A. (1997) Identité et changement : le défi planétaire de l'action collective. In J.-L. Klein, P.A. Tremblay et H. Dionne (Eds.) *Au delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp : 9-20.

Ndiaye, S. (2004) «Projet de recherche sur les quinze ans de la table de concertation : Vivre St-Michel en Santé (VSMS)». Phase I : Profil de la communauté. J.-M. Fontan, M. Bouchard, B. Lévesque et M. Mendell (Dir.) *Les Cahiers de l'ARUQ-ÉS*, UQAM.

Palard, J. (2003) Territoire et cohésion sociale : la dimension politique. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47(131) : 317-319.

Trudelle, C., Klein, J.-L., Fontan, J.-M. et Tremblay, D. G. (2009) *SVP : ne pas citer sans le consentement des auteurs. Work in Progress.*

Sparke, M. (2005) *In the space of theory. Postfoundational Geographies of the Nation State.* Minneapolis: University of Minnesota Press.

Stone, C. N. (2005) Looking Back to Look Forward : Reflections on Urban Regime Analysis. *Urban Affairs Review*, 40(3): 309-341.

Stone, C. N. et al. (2001) *Building Civic Capacity*, U. of Kansas Press.

Stone, C. N. (1989). *Regime Politics: Governing Atlanta (1946-1988)*. Lawrence: Kansas University Press.

Tardif, C. (2007) “Les corporations de développement communautaire au Québec: processus d’institutionnalisation et trajectoires socioterritoriales spécifiques” Thèse de doctorat en Études urbaines, Université du Québec à Montréal. Non publiée.

Tilly, C. (1984) Social Movements and National Politics. In C. Bright and S. Harding (Eds.). *Statemaking and Social Movements*, Ann Arbor: University of Michigan Press, pp.297-317.

Tremblay, D.-G., Klein, J.-L. et Fontan, J.-M. (2009). *Initiatives locales et développement socioterritorial*. Québec: Presses de l’Université du Québec.

Trudelle, C, Villeneuve, P. Thériault, M. and Pelletier, M. (2006) Becoming Visible: Women and Conflicts in the Quebec Metropolitan Area, 1965-2000. *Urban Studies* 43(12): 2183-2203.

VSMS (1991) *Une vision de quartier*, 29 p.